XVIIe ANNÉE — N° 8858 — SAMEDI 1er JUIN 1907

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — 95, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

La Journée

La Chambre discute l'interpellation de M. Klotz sur le renvoi de la classe 1904.

—o—

La bénédiction a eu lieu.

—o—

La grève des inscrits maritimes a été décidée hier soir.

Les marins anglais ont également décidé la grève.

—o—

Le « Chanzy » est perdu. Le bâtiment a coulé.

La marine française verra-t-elle la fin de ses désastres en pleine paix ?

—o—

ETRANGER. — La Chambre belge a renvoyé aux Commissions une motion relative à la question du désarmement.

Le Mois du Sacré Cœur

Le mois du Sacré Cœur va s'ouvrir.

A travers le Cœur vivant de Jésus nos hommages vont monter plus chargés d'adoration et d'amour à l'Amour incompréhensible de Dieu fait Homme pour nous. Nous aurons d'autant de cœur de rendre amour pour amour d'Hélas, de réparer les outrages qu'il reçoit dans la Sainte Eucharistie, d'imiter les vertus dont il est le parfait modèle.

Nous puiserons dans cette dévotion avec plus de tendresse pour Dieu, plus d'ardeur et de virilité dans la pratique du bien, la passion de nous dévouer.

Il suffira, certes, pour nous y exciter, de considérer combien cette dévotion est belle, et, par un certain côté, combien elle est humaine ! Quelle importance ne donne-t-on pas dans la vie aux satisfactions du cœur, et où ne va-t-on pas souvent les mendier ? Dieu s'est fait homme pour qu'il y ait au moins un cœur capable de comprendre le nôtre, un cœur où appuyer le nôtre, un cœur où reposer le nôtre, sans crainte, où puiser de quoi rendre au nôtre sa pureté, sa vigueur, son élan. Allons donc à ce Cœur Sacré de Jésus qui a tant aimé les hommes.

Nous savons d'ailleurs quelles magnifiques promesses ont été faites aux personnes dévotes au Sacré Cœur ; quelle insistance les Souverains Pontifes ont mise à recommander cette dévotion, et de combien d'indulgences ils l'ont enrichie. La France a reçu la mission de la propager dans le monde : elle-même ne retrouvera sa stabilité qu'en devenant le royaume du Sacré Cœur, selon le vœu plusieurs fois exprimé par Notre-Seigneur.

Par une dernière faveur, S. S. Pie X vient d'accorder les indulgences les plus larges à ceux qui observeront dévotement le mois du Sacré Cœur. Que faut-il de plus pour nous résoudre à le passer saintement ?

LA « CROIX » A LA CHAMBRE BELGE

De notre correspondant de Bruxelles, le 30 :

Un orateur socialiste, le citoyen Malempré, au cours de la discussion du budget du travail, a rappelé l'interview accordée à notre collaborateur Janne, l'an dernier, par l'ex-ministre M. Francotte. Ce n'est pas la première fois qu'il est question de la *Croix* à la Chambre belge.

Avis aux membres de l'Enseignement libre

On a constaté avec inquiétude qu'il entrait dans les établissements religieux des séries d'ouvrages *dits neutres* et adoptés par les *Commissions scolaires maçonniques*.

Les directeurs ne peuvent s'imposer la lecture de tous les livres qu'ils donnent à leurs élèves, c'est pourquoi leur bonne foi est souvent surprise. Ces livres sèment le doute et l'indifférence dans l'âme des enfants !

C'est pour éviter des tristesses de ce genre que la Maison de la Bonne Presse a voulu aider les maîtres dans leur apostolat en créant de nombreuses séries de *LIVRES DE PRIX*, destinés à remplacer la plupart des ouvrages donnés aux enfants sur la seule recommandation de titres trop souvent trompeurs.

Dans des séries variées où tous les sujets sont traités : religion, piété, sciences, voyages, histoire, littérature, romans, etc., les enfants trouveront de quoi satisfaire leurs goûts et éveiller leur intelligence sans être exposés à ternir la pureté de leur foi.

Demander le beau fascicule de *LIVRES ET IMAGES*, illustré de 30 gravures, qui vient de paraître à cette occasion et qui est envoyé gratuitement sur simple demande.

PARIS, 5, RUE BAYARD

Demandez dans toutes les gares

La Croix quotidienne grand format
La Croix illustrée
Le Pèlerin
Le Cosmos
Le Mois littéraire et pittoresque

mode de propagande le plus en des moins coûteux.

LA QUESTION VITICOLE

SA GRAVITÉ

Un habitant du Midi viticole nous adresse les réflexions suivantes :

Rien n'est plus étrange que le spectacle offert par le Midi à la France : ce Midi léger de réputation, ardent mais mobile et inconstant dans ses élans, et dont la politique et la politique anticléricale semblait la passion unique avec ses courses de taureaux, se révèle grave au sein de sa détresse, tenace dans ses revendications, discipliné au point d'obéir des Pyrénées aux rivages du Var à la parole d'un seul, et quand les politiciens tentent de prendre la tête du mouvement ou d'une simple manifestation, un cri impérieux retentit : *Pas de politique.*

Quelles sont les causes de cette transformation étrange, et que nous prépare-t-elle pour l'avenir ?

Les causes ? Elles sont si nombreuses et si complexes qu'à peine peut-on les énoncer et que celles indiquées par les uns n'infirment pas d'ordinaire la réalité de celles diagnostiquées par les autres.

On a signalé l'unité de culture qui a étendu sur le Midi entier le règne tyrannique du pampre alors que jadis le blé, le mûrier, le figuier, les fourrages, les arbres fruitiers y formaient une pacifique et riche aristocratie. On a dit la surproduction qui en est résulté et qui a été d'autant plus inopportune qu'elle a coïncidé avec l'extension de la viticulture en d'autres régions — le centre de la France notamment — précédemment tributaires du Midi, et avec des traités de commerce issus du tarif des douanes de 1892, et peu favorables à l'exportation des vins français.

La fraude surtout a été l'objet de légitimes anathèmes, et les alcools et l'absinthe en méritent bien davantage.

Toutes ces raisons sont parfaitement en conformité avec les faits. Mais il en est d'autres encore, d'ordre plus général, que l'on ne saurait trop signaler à l'attention publique et à nos législateurs : la principale, c'est que le Midi se meurt de la pure politique, de politique anticléricale et de politique socialiste.

Dans les *Lézardes sur la maison* et *la Prépondérance des Méridionaux*, M. Maurice Barrès a noté naguère l'influence fâcheuse des députés méridionaux sur la direction de notre politique. Cette influence n'est que trop vraie : et l'ensemble de nos représentants n'en exerce pas d'autre. Jadis, chaque proclamation de candidat étalait un long paragraphe sur les canaux du Rhône destinés à porter la fécondité à travers l'Ardèche, le Gard, l'Hérault et même l'Aude. Voici dix ans au moins que ces malheureux canaux ne sont même plus nommés. Notre empire colonial s'est développé : le Midi a eu la fortune de voir MM. Jamais et Doumergue, deux de ses enfants, tenir le portefeuille des Colonies : il eût été bien naturel qu'ils aient cherché à ouvrir dans nos possessions lointaines des débouchés à nos vins ; ils se sont contentés d'y envoyer des juges, des résidents, des sous-résidents, en un mot des fonctionnaires pris parmi leurs électeurs. L'alliance russe, des ententes, des accords sont intervenus : nos députés, ministres ou amis du gouvernement n'ont pas songé à se montrer exigeants dans le sens de clauses favorables à l'exportation viticole, et nos vins sont frappés à leur entrée en Russie de droits absolument prohibitifs.

Puis les lois contre les Congrégations sont arrivées avec leur cortège de laïcisations : spontanément les Commissions des hospices ont remplacé les religieuses par des infirmières laïques ; les palais scolaires se sont élevés, somptueux, dans les villages et dans chaque quartier des villes. Les lois promulguées sur l'assistance, en partie nécessitées par la suppression des Congrégations qui soulageaient gratuitement une foule de misères, la rage des cantines scolaires, la multiplication des bourses, la construction des collèges et lycées de filles, destinés à vider les établissements libres, ont obligé à des emprunts formidables ; les budgets se sont gonflés et pèsent sur les populations d'un poids écrasant.

En veut-on un exemple ? La ville de Nîmes, où va se tenir le prochain meeting, compte une population de 80000 habitants : le budget des recettes effectuées en 1906 s'élève à 3 838 689 fr. 65. Sur ce chiffre, le seul service de la dette a absorbé une somme de 931 827 fr. 52, ce qui, au simple taux du 3 % représente une dette de plus de 30 millions amortissement compris. Comment veut-on qu'un budget qui fait peser sur chaque habitant une charge annuelle de près de 50 francs, et qui, uni à celui du département, exige plus du contribuable que n'exige l'Etat, n'amène tôt ou tard, la lassitude, l'exaspération et même la révolte ?

Montpellier qui affirme son intention de refuser l'impôt sera imité par d'autres villes et les campagnes ; car la misère est partout, profonde, et, selon nous, actuellement sans remède immédiat.

Pour la supprimer, en effet, et même pour l'atténuer, il faudrait renoncer à la législation de ces quinze dernières années ; il faudrait faire machine en arrière, substituer une *politique d'affaires* à la politique du « bloc » et ne pas se contenter de porter à 15 000 francs le traitement de nos législateurs. C'est ce que ni Parlement, ni gouvernement ne voudront faire.

Mais alors ?

Eh ! bien, alors, on aura recours à des mesures insuffisantes, à des palliatifs qui ne satisferont nullement les populations exaspérées. L'accueil, plus que frais, qui a été fait au projet Caillaux, en est un indice. Qu'adviendra-t-il donc ?

La réalisation du programme du Comité d'Argelliers, et, en premier lieu, la démission spontanée ou forcée des corps élus, c'est-à-dire la cessation du fonctionnement de tous les organismes locaux, et dès lors, et malgré toutes les interventions du pouvoir central, un vrai mouvement de révolution.

JEAN DUMAJSET.

LE CONGRÈS DIOCESAIN DE PARIS

Il est bon de détacher, pour les mettre en relief, les deux décisions capitales du Congrès diocésain relativement à l'organisation des catholiques de Paris.

Mgr Ametta les a résumées avec son habituelle précision dans la séance de clôture : donner des cadres plus complets et une activité plus grande au bureau diocésain des œuvres, — provoquer partout l'institution des Comités paroissiaux qui, groupés autour des curés, donneront une impulsion plus grande aux œuvres.

Des résultats admirables peuvent sortir de cette organisation, si les merveilleux dévouements catholiques y prêtent leurs concours. Ils ne sauraient faire défaut.

LE « CHANZY » COULE

L'amiral Bosse vient de télégraphier au ministère de la Marine que sous l'effet de la mer, les déchirures du *Chanzy* se sont élargies. Les cloisons étanches ont cédé peu à peu et le bâtiment a coulé par 1[illegible] mètres au cours de la dernière nuit.

Le personnel est absolument indemne et a été réparti sur les bâtiments présents.

Une grande partie du matériel a été sauvée.

Gazette

Famille nombreuse

A Germigny, par Apremont (Haute-Saône), il y a un jeune ménage des plus intéressants.

Les époux Gallen-Dumont sont âgés d'environ 30 ans. En dix années de mariage, ils ont eu 10 enfants ; 9 sont vivants ; 7 garçons et 2 filles.

La mère est devenue sourde. Le père s'épuise de fatigues et de privations. Toute cette famille se loge dans une étroite cuisine et dans une petite chambre. Il faudrait un logement moins étroit. Mais les ressources manquent.

Dernièrement, le père de famille avait écrit à M. le sénateur Piot, président de la Ligue de repopulation en France. Il demandait un secours à l'Etat. La demande fut transmise avec avis favorable à M. le ministre. Elle a été finalement rejetée.

Motif : le sieur Gallen est clérical et réactionnaire.

C'est ainsi que chez nous l'on sait encourager les nombreuses familles.

Peut-être quelqu'un de nos lecteurs réparera-t-il ce criant procédé.

Pour l'alcoolisme

Du *Figaro* :

« Intérêts légitimes.

» La Commission d'hygiène de la Chambre a entendu hier une délégation composée de députés et de fabricants d'absinthe venant protester « contre la proposition de suppression de l'absinthe ».

» Ce n'est là que le commencement d'une série de manifestations que nous comptons en mesure d'annoncer dès maintenant. Parmi les délégations que recevra prochainement la Commission, nous pouvons citer :

» Un groupe de médecins spécialistes des maladies qu'engendre ou développe l'alcoolisme (paralysie générale, tuberculose, démence, etc) ;

» Une « colonne » d'avocats au criminel ;

» Le Syndicat (en formation) des gardiens de prison ;

» L'association des gardes-chiourme coloniaux, etc., etc. ;

» La Fédération des tenanciers d'assommoir.

» Tous ces groupements exposeront aux députés le préjudice immense que causerait à leur profession ou à leur industrie une loi qui s'opposerait au développement de l'alcoolisme en France. »

Prophéties du Vieux Mejor

Voici les prévisions de Vieux Mejor pour le mois de juin :

1 au 3, orageux, très chaud ; 4 au 10, beau, température supérieure à la moyenne ; 11 au 13, période très orageuse avec abaissement de température et de grosses averses ; plusieurs journées de chaleurs torrides ; 24 au 27, beau et chaud ; 29, 30, orageux, averses, grosses chaleurs.

Paroles à retenir

La vie est une comédie pour ceux qui pensent. Elle est une tragédie pour ceux qui sentent.

Il y en a pour qui elle est à la fois une comédie et une tragédie.

—o—

La vie est une peine avec pour circonstance atténuante le travail.

Nouveau "prince" et nouveau "fait du prince"

Du procès de M. Chaumié contre le *Matin*, ainsi que des lettres et des interviews qui s'en suivent, résulte clairement la preuve que le gouvernement n'est pas plus libre de ses actes que la magistrature ne l'est de ses sentences.

De même que le gouvernement intervient dans les procès de justice, disant aux magistrats : « Vous jugerez dans tel sens, ou c'en est fait de votre carrière », de même un journal auquel le gouvernement demande des services et duquel il en reçoit, intervient dans les mesures administratives et est admis à dire aux ministres : » Vous prendrez telle mesure, ou, s'il ne dépend de moi tout seul qu'il en soit fait de votre sécurité ministérielle, c'en est fait de votre honneur ; je le traînerai dans la boue. »

On se demandait comment un gouvernement s'était montré assez peu soucieux de la dignité de l'armée pour la mettre au service du *Matin* dans une course organisée par ce journal et intitulée pompeusement : *Marche de l'armée* ; comment il prêta des soldats, et laissa passer au bras des officiers le brassard réclamier du *Matin* ; comment il fit d'eux à cette occasion de véritables hommes sandwiche ; comment il prêta ainsi, non seulement son concours, mais encore sa complaisance servile et son zèle aveugle à une entreprise réclamière du *Matin*, où plusieurs de nos soldats périrent.

On se demandait comment même concours, même complaisance, même zèle furent déployés à servir toutes les manifestations organisées par le *Matin* pour sa réclame : *courses des canots automobiles, coupe de la Seine, tour de France automobile, stade du « Matin », banquet de la mutualité*, etc., etc.

On se demandait encore comment un chef d'Etat, le plus haut dignitaire de la Légion d'honneur, avait consenti à bafouer l'incomparable distinction par l'acceptation d'une ridicule décoration fondée par le *Matin*.

On se demandait tout cela ; on le sait maintenant. Le procès de M. Chaumié contre le *Matin* en a révélé le secret : M. Loubet, M. André, le chef de l'Etat, les ministres, devraient avaler tous les crapauds et toutes les couleuvres du *Matin*, on s'en était fait d'eux et de leur repos à perpétuité. Ce n'était pas assez pour eux d'être commandés par la Franc-Maçonnerie, ils l'étaient encore par le *Matin*.

Pour avoir résisté aux ordres du *Matin*, M. le ministre Chaumié a été persécuté comme un simple moine, dans sa personne, dans son honneur, dans sa famille.

La meilleure preuve que ce qui était demandé par M. Bunau-Varilla à M. Chaumié était couramment demandé à tous, c'est la stupéfaction de M. Bunau-Varilla à se voir refuser par un une violation de la loi !

M. Bunau-Varilla fait lui-même l'aveu de sa stupéfaction dans la lettre qu'il a écrite à M. Rouvier, et qu'il invite le *Temps* à publier.

Dans cette lettre, il raconte qu'ayant eu l'idée de recevoir la primeur du rapport de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation, il avait fait part de son idée délictueuse au président du Conseil, M. Rouvier, qui lui avait dit : « Aller voir le garde des sceaux Chaumié. »

J'ai vu le garde des sceaux de votre part, dit-il ingénument, mais là, j'ai rencontré un homme qui m'a répondu : « *Oh ! non, je ne puis pas faire cela.* »

J'ai trouvé incompréhensible son refus, et là se sont bornées mes démarches.

Ainsi M. Bunau-Varilla a trouvé *incompréhensible* que le garde des sceaux lui refusât de se rendre complice d'une violation de la loi de 1881, portant formellement à son article 38 interdiction de publier *des actes d'accusation ou de tous autres actes de procédure criminelle ou correctionnelle avant qu'ils aient été lus en audience publique, sous peine d'une amende de 50 à 1 000 francs.*

Pour que M. Bunau-Varilla trouve incompréhensible le refus d'un ministre de la Justice de violer la loi, c'est donc que la violation de la loi est, à son yeux, chose courante de la part des ministres.

Qu'on s'étonne, après cela, de tant de fuites de papiers secrets !

Mais l'interview donnée par M. Chaumié au *Journal* est encore plus probante de l'audace du *Matin* à demander avec succès aux ministres des violations de la loi. Lisez plutôt :

M. Bunau-Varilla, qui fait dire qu'il n'est pour rien, ni dans la direction, ni dans l'administration du *Matin*, m'a fait demander, en qualité de directeur de *Matin*, la nomination d'une personne à un poste de juge de paix. Je ne procédai à l'instruction réglementaire. Il en résulta que le candidat, fort honorable d'ailleurs, ne remplissait pas les conditions prescrites par la loi de 1906. Je ne pouvais donc pas le nommer. J'en fis part à ses recommandants qui tous s'inclinèrent.

Seul, le *Matin* insista avec ténacité. Des démarches nombreuses furent faites au ministère de la Justice. Au cours de l'une d'elles, il lui dit par l'envoyé du *Matin* : « Nous le reconnaissons, la nomination serait illégale, mais le *Matin* le veut. »

Je persistai dans mon refus.

On fit alors savoir au ministère de la Justice que « c'était la guerre ».

Je l'ai bien vu depuis.

M. Chaumié fournit ensuite des détails sur la démarche tentée par M. Bunau-Varilla pour lui faire violer la loi. Ils sont édifiants !

Lorsque M. Baudouin, procureur général près la Cour de cassation, dit-il, eut achevé son réquisitoire dans la seconde affaire en revision du procès Dreyfus, M. Bunau-Varilla, qui dit n'être pour rien dans la direction du *Matin*, se présenta lui-même dans mon cabinet en qualité de directeur du *Matin*.

Il me demanda communication du réquisitoire de M. Baudouin. Celui-ci devait demeurer secret jusqu'à l'ouverture des débats publics. Je n'avais pas le droit de le communiquer. Je le déclarai nettement à M. Bunau-Varilla, qui insista, me disant qu'il détraire le réquisitoire de M. Baudouin dans le but d'en publier des extraits dans le *Matin*, afin de préparer l'opinion publique.

Je répondis que le réquisitoire de M. Baudoin était un document confidentiel, et que je n'avais pas le droit de le détourner de dossier de l'affaire Dreyfus. Je répétai que je ne le communiquerai pas.

M. Bunau-Varilla insista encore. Je persistai dans mon refus.

Et M. Chaumié conclut :

En cette circonstance, comme en diverses autres, j'ai eu le tort de résister au désir de cette prétendue toute-puissance que croit être M. Bunau-Varilla. Ce sont des choses qu'on ne pardonne pas, paraît-il, au *Matin*. On me l'a fait dire. Je l'ai vu par la suite. Et alors, il n'y a pas d'accusations inconsidérées et fausses que l'on n'ait accumulées contre moi.

Trois constatations sont à retenir :

1° L'habitude est qu'on ne refuse rien à M. Bunau-Varilla, pas même la violation de la loi ;

2° Une exception a cependant été faite à M. Chaumié ;

3° M. Bunau-Varilla tire des représailles impitoyables de toute exception faite à l'habitude de violer la loi en sa faveur.

Ces trois points me semblent nettement établis.

Un dernier mot : la lettre de M. Bunau-Varilla à M. Rouvier avait pour but de se faire délivrer par ce dernier un certificat, que le directeur du *Matin* n'avait, à la suite du refus de M. Chaumié de violer la loi, « témoigné aucune rancune ou aucune rancœur de ce refus. »

M. Rouvier a réduit le certificat à sa plus simple expression : « Il n'a proféré de menaces contre personne », dit-il. M. Bunau-Varilla ne menace pas de se venger : il se venge, voilà tout.

J. B.

HEUREUX PÈRE

On peut dire que le rétablissement de la reine d'Espagne est complet.

La jeune mère a pu, ces jours derniers, reprendre ses repas à la table du roi, ce qui l'a comblée de joie, car elle a la plus grande hâte de réintégrer entièrement la vie familiale.

On croit que Sa Majesté assistera à la messe des relevailles avant que les quarante jours qui suivent la délivrance soient écoulés.

Le jeune prince est la joie du palais. Le roi le prend fréquemment dans ses bras. Il y a deux jours, il assistait, sur la terrasse du palais, à la parade quotidienne, en portant ainsi le bébé. Après un moment, il quitta la terrasse, tenant toujours son fils, visiblement heureux de sa paternité.

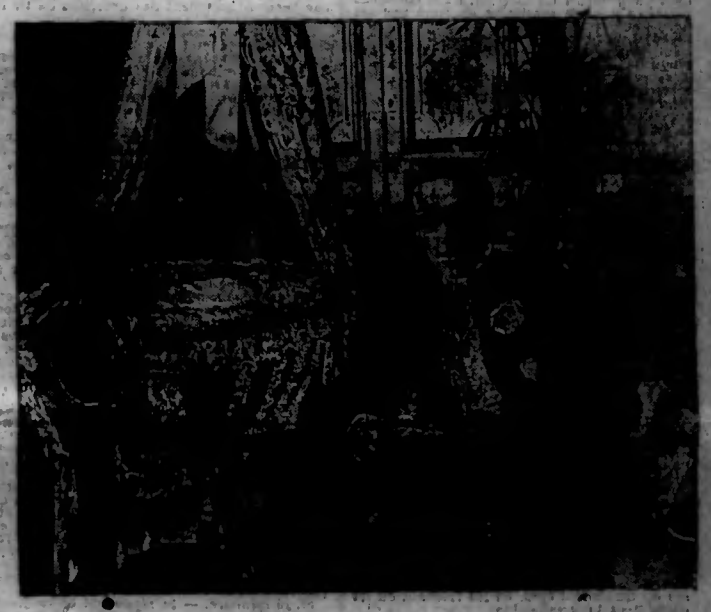

ALPHONSE XIII AUPRÈS DU BERCEAU DE SON FILS

Le procès de la bombe de la Calle Mayor

VEILLE D'AUDIENCE

Madrid, 31 mai.

De notre correspondant particulier :

Documents édifiants sur le but poursuivi par l'Ecole moderne de Barcelone — Cartes postales de l'anarchiste Mateo Morral

Le 3 juin s'ouvriront les débats du procès intenté à Ferrer Nakens et à cinq autres anarchistes pour complicité dans l'attentat dirigé le 31 mai 1906 contre les jeunes souverains d'Espagne, le jour même de leur mariage.

On n'a pas oublié les circonstances de ce drame anarchiste. Le jeune couple royal salué par tout un peuple enthousiaste, descendait heureux la Calle Mayor, lorsqu'un engin, entouré de fleurs et lancé d'un balcon, vint éclater au-dessus du carrosse des souverains. La voiture fut détruite, un des laquais fut tué, et c'est par miracle que le roi et la reine ne furent pas parmi les nombreuses victimes.

Il y eut 38 morts à déplorer et un nombre considérable de blessés.

L'assassin, un lâche anarchiste connu, Mateo Morral, réussit à dépister la police, grâce à la complicité de Nakens qui le cacha et l'aida à fuir. On se rappelle dans quelles conditions il fut arrêté et, qu'avant de se suicider, il tua, avec une cruauté inouïe, le malheureux garde qui, l'ayant reconnu, voulut le mettre en état d'arrestation.

Le procureur royal, qui aura la lourde tâche de soutenir l'accusation de ce retentissant procès anarchiste, a déposé ses conclusions et demande pour Ferrer une peine exemplaire, quant aux autres accusés on croit que, quoique gravement compromis, ils seront l'objet d'une petite peine, vu les traditions chevaleresques qui existent en Espagne en ce qui concerne l'hospitalité.

Parmi les nombreux documents qui figurent au procès et qui seront lus à l'audience, je crois intéressant de faire connaître aux lecteurs de la *Croix* quelques uns des plus édifiants.

Voici d'abord une lettre de Ferrer à Mme Léopoldine Baunard, de Paris.

« Chère amie, j'ai reçu ta lettre et la carte postale de Domela, qui m'a causé une profonde satisfaction.

» J'ai demandé à Laurent l'article pour la *Revue anarchiste de Paris* et je te l'enverrai dans quelques jours. (Ne m'adresse pas des cartes postales écrites au verso chaque fois tu me fais dépenser trente centimes.)

» Je te remets un colis postal contenant le feuillet de Laurent : *Le Christ n'a pas existé* qui, me dit-il, doit te servir pour faire trois conférences ; je joins divers journaux, entre autres, la *Publicidad*, qui publie un de mes articles.

» Pour les polémiques, je vais te donner un argument contre ceux qui nous demandent des écoles réunissant les avantages modernes (enseignement intégral travaux manuels, apprentissages, préparation à examens multiples, etc., etc.) Dis-leur qu'en ce qui nous concerne, nous ne pouvons nous occuper que de faire des réflexions aux enfants au sujet des institutions — sur le mensonge religieux, politique, gouvernemental, justice, politique et militaire, pour préparer ces jeunes intelligences à la révolution sociale.

» Il ne nous intéresse pas aujourd'hui de faire des bons ouvriers », des bons employés, des bons commerçants ; nous voulons détruire la société dans son fondement même. Par conséquent, notre enseignement doit être *radical*, et les idées indiquées nettement révolutionnaires.

LES ACCUSÉS

MARTINEZ — MATA
NACKENS, *publiciste*
MAYORAL — FERRER